

LES PUCES DU PRINTEMPS 1^{er} MAI 2019

En tant qu'ancien exposant
Votre inscription prioritaire prend fin
Le 31 mars 2019

CLOTURE DES INSCRIPTIONS 27 AVRIL

- 1) Les documents réclamés par la préfecture :
- pour chaque exposant :
 - la demande d'occupation ci-jointe
 - photocopie de pièces d'identité recto verso ou N° délivré par :
 - une quittance de loyer récente ou EDF ou TELECOM

- 2) La fiche de réservation complétée
- 3) Un chèque à l'ordre de Amicale Sportive
- Tarifs : 8€ pour les Salucéens / 9€ le m linéaire pour les extérieurs

3 mètres minimum / 6 mètres maximum par exposant

Fournir une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir un reçu, une autorisation d'occupation et des instructions pour l'accès au centre ville.

Le nombre de places étant limité les demandes seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Permanence pour vous inscrire aux heures de bureau :

Lundi 9h30 à 12h
Mardi 9h30 à 11h30 et 16h à 17h45
Mercredi 14h à 17h45
Jeudi 9h à 12h et 16h à 17h45
Vendredi 9h à 11h45

la Jonchère 1 rue Mélan

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Je soussigné(e) M. Mme, Melle : NOM.....

Prénom.....

Demeurant.....

Sollicite de M. le Maire de Saulx les Chartreux, l'autorisation d'occuper le domaine public pendant la durée des puces du Printemps soit le 1^{er} mai 2019

Fait à le 2019

Signature



Réservation Pucés du Printemps

Tarif le m linéaire: 8€ pour les Salucéens 9€ pour les extérieurs

M., Mme, Melle :

Adresse :

tél. : Mail :

3 mètres minimum / 6 mètres maximum par exposant
1 véhicule par exposant N° immatriculation :

Emplacement réservé.....m à 8€ =
.....m à 9€ =

Chèque à l'ordre de l'Amicale Sportive N°

Signature